



## Louer avec un petit salaire mais un capital

Par **didette**, le **09/02/2011** à **22:17**

Bonjour,

Je suis en train de divorcer et je vais devoir quitter le logement conjugal. J'aurais la garde alternée de mes 2 enfants en bas âge.

Je cherche à louer un appartement près de mon ancien domicile et de l'école de mes enfants. Cependant, mon salaire seul ne suffit pas à couvrir le loyer + frais de vie. Je vais avoir une prestation compensatoire qui va couvrir le loyer sur quelques années.

Est-ce que je peux louer quand même? est-ce que les agences immo comprennent ce genre de situation? Comment faire pour louer un appartement quand le salaire ne permet pas, mais qu'on a un capital de côté?

Merci de votre aide!!!!

Par **Domil**, le **09/02/2011** à **22:47**

[citation]est-ce que les agences immo comprennent ce genre de situation?[/citation]

non, ni les particuliers prenant une assurance pour loyers impayés (les assurances entrent les chiffres et ressortent le résultat sans prendre en compte les situations particulières).

Votre seule chance c'est un particulier qui acceptera la GRL (<http://www.grl.fr/>) si vous y êtes éligible.

Faites la simulation sur le site de la CAF pour voir votre aide au logement

Avec un petit salaire et une prestation compensatoire, ça veut dire que votre conjoint gagne plus que vous, donc vous devez demander une pension alimentaire pour les enfants (même en résidence alternée). Il faut couvrir le loyer avec vos revenus (salaire, aide au logement, pension alimentaire)

Par **didette**, le **10/02/2011** à **09:06**

Bonjour Domil,

Merci pour votre réponse rapide.

Je me suis mal exprimée... Mon salaire seul couvrirait le loyer, et j'ai aussi droit aux APL et

autres aides de la CAF.

Cela dit, je suis loin du fameux "le loyer ne doit pas représenter plus de 50% des revenus" habituels.

Est-ce que le fait d'avoir un capital pourra "rassurer" l'agence?

Merci encore!

Didette